

ANNEXE – GESTION DES EFFECTIFS

Coordonnées et résumé des règles de convention collective Ex-établissement Centre jeunesse de l'Estrie

<p>Équipe de gestion des effectifs de l'ex-établissement Centre jeunesse de l'Estrie (foyer de groupe Kelly, villa Marie-Claire, C.S.R.E. Granby et bur. de Cowansville, et points de service Asbestos, Granit, Haut-Saint-François, Memphrémagog-Coaticook, Sherbrooke, Val-Saint-François et Val-du-Lac) 594, rue Queen-Victoria, Sherbrooke (Québec) J1H 3R7</p>
<p>Personnes-ressources Numéro de téléphone : 819 564-7000 Raymonde Foucher, technicienne en administration : poste 51379</p>

SUJETS	FIQ (cat. 1)	SCFP (cat. 2)	CSN (cat. 3)	APTS (cat. 4)
Disponibilité minimale à l'embauche	Adaptée aux besoins de l'employeur pendant 6 mois	Adaptée aux besoins de l'employeur pendant 6 mois	Adaptée aux besoins de l'employeur pendant 6 mois	Adaptée aux besoins de l'employeur pendant 6 mois
Modification de la disponibilité et fréquence	Maximum de 4 fois par année entre le 1 ^{er} avril et le 31 mars, applicable 2 jours après réception	Maximum de 4 fois par année entre le 1 ^{er} avril et le 31 mars, applicable 2 jours après réception	Maximum de 4 fois par année entre le 1 ^{er} avril et le 31 mars, applicable 2 jours après réception	Maximum de 4 fois par année entre le 1 ^{er} avril et le 31 mars, applicable 2 jours après réception
Disponibilité minimale obligatoire	Pendant période de congés annuels et congés des fêtes : 4 jours/semaine dont 1 fds sur 2	Pendant période de congés annuels et congés des fêtes : 4 jours/semaine dont 1 fds sur 2	Pendant période de congés annuels et congés des fêtes : 4 jours/semaine dont 1 fds sur 2	Pendant période de congés annuels et congés des fêtes : 4 jours/semaine dont 1 fds sur 2 et un vendredi soir
Sorties des horaires	Selon le calendrier de confection			
Disponibilité de temps supplémentaire	Expression de disponibilité par formulaire sur une base volontaire et modifiable en tout temps selon les modalités.			
Modalités de fonctionnement de la liste de rappel	<u>Délais de retour d'appel pour une affectation de moins de cinq (5) jours</u> * plus de 2 heures avant le début du quart : 15 minutes * entre 1 heure et 2 heures : 5 minutes * moins d'une (1) heure : premier qui retourne l'appel			
	<u>Délais de retour d'appel pour une affectation de plus de cinq (5) jours</u> * début dans moins de 5 jours civils : 1 heure * début dans 5 jours et plus : 6 heures			
En cas d'absence	Aviser l'équipe de la gestion des effectifs entre 7 h 30 et 17 h 30 du lundi au vendredi en composant le 819 566-7000, poste 51450 (ne pas laisser de message).			
En cas d'absence à l'extérieur des heures ouvrables	Communiquer avec le coordonnateur d'activités en téléphonant au 819 864-4221, poste 53264 (ne pas laisser de message).			